

Département de l'Indre
MAIRIE
de
VICQ-SUR-NAHON
2, rue de l'Eglise
36600 VICQ-SUR-NAHON

02.54.40.31.35
E-Mail : mairie@vicqsurnahon.fr

Arrêté n° 1 du 28/07/2023

**ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNE 2023**

Le Maire de Vicq-sur-Nahon,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
VU l'arrêté du 16 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade d'Agent de Maitrise principal est établi comme suit pour l'année 2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
GIEN Frédéric	Agent de Maitrise	Agent de maitrise principal

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L.522-24, L.522-26, L.522-28, L.522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Vicq-sur-Nahon, le 28 juillet 2023,
Le Maire,



Jean-Charles GUILLET

Publié le ... 28/07/2023